

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR) représentée par son Président Directeur Général, monsieur Khalid Cheddadi, a déclaré le 6 juin 2006, avoir effectué le 31 mai 2006, au profit de la société Nouvelles Sidérurgies Industrielles (NSI) :

- un apport de 95.274 actions Sonasid ;
- une cession de 108.947 actions Sonasid sur le marché de blocs.

Ces opérations ont été effectuées au cours unitaire de 1.350 DH et ont entraîné un franchissement de seuil de participation à la baisse de 5% dans le capital de Sonasid.

Suite à ces transactions, la CIMR ne détient plus aucune action Sonasid.

Contact CDVM :
Tel : 037 68 89 27
E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma